

CONSEIL d'ADMINISTRATION

Relevé de Délibérations

Séance du **8 NOVEMBRE 2016**

Délibération CA 2016/11/08 – 18

Point 18 de l'Ordre du Jour

DESIGNATION des 2 REPRESENTANTS de L'UNIVERSITE de LORRAINE appelés à siéger au CONSEIL D'ADMINISTRATION de la SOCIETE D'ACCELERATION du TRANSFERT de TECHNOLOGIES (SATT) du GRAND-EST

Conformément aux dispositions de l'article 11.1 des statuts de la SATT Grand Est, l'Université de Lorraine doit notifier au Président de la SAS le nom des personnes qu'elle entend nommer ou renouveler comme administrateur pour une durée de 3 ans. L'Université de Lorraine dispose de deux sièges au Conseil d'Administration de la SATT.

Délibération :

Sur proposition du Président, les membres du Conseil d'Administration désignent :

- **le Président ou son représentant,**
 - **le Vice-président en charge de la Recherche et de la Valorisation ou son représentant,**
- pour siéger au Conseil d'Administration de la SATT du Grand-Est.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	17
<i>Présents</i>	11
<i>Représentés</i>	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	16
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	1

Fait le 10 novembre 2016



Le Président
Pierre MUTZENHARDT

- Transmis au Recteur Chancelier le 15/11/2016

CONSEIL d'ADMINISTRATION

Relevé de Délibérations

Séance du **8 NOVEMBRE 2016**

Délibération CA 2016/11/08 – 19

Point 19 de l'Ordre du Jour

DESIGNATION D'UN MEMBRE, élu du COLLEGE des USAGERS du CONSEIL D'ADMINISTRATION, appelé à siéger en qualité de TITULAIRE à la COMMISSION du PATRIMOINE IMMOBILIER (en remplacement de M. Grégoire PERSON démissionnaire)

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration désignent à l'unanimité **M. Maël GALLAS**, élu du Collège des Usagers du Conseil d'Administration, pour siéger en qualité de **titulaire** à la Commission Patrimoine Immobilier (en remplacement de M. Grégoire PERSON, démissionnaire).

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	17
<i>Présents</i>	11
<i>Représentés</i>	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	17
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 10 novembre 2016



Le Président
Pierre MUTZENHARDT

- Transmis au Recteur Chancelier le 15/11/2016

CONSEIL d'ADMINISTRATION

Relevé de Délibérations

Séance du **8 NOVEMBRE 2016**

Délibération CA 2016/11/08 – 20

Point 20 de l'Ordre du Jour

DESIGNATION d'un ÉLU ÉTUDIANT issu du CONSEIL D'ADMINISTRATION, appelé à siéger au COMITÉ TECHNIQUE "FONDS DE SOLIDARITE DES INITIATIVES ÉTUDIANTES" (FSDIE) (en remplacement de M. Grégoire PERSON)

Par délibération du 19 septembre 2012, le Conseil de la Vie Universitaire a mis en place un Comité Technique FSDIE, placé auprès de lui.

Ce comité est chargé d'instruire les demandes de subventions au titre des projets étudiants, de présenter ses travaux au Conseil de la Vie Universitaire pour avis, puis au Conseil d'Administration pour décisions attributives.

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration désignent à l'unanimité **M. Maël GALLAS**, élu du Collège des Usagers du Conseil d'Administration, pour siéger au Comité Technique FSDIE (en remplacement de M. Grégoire PERSON).

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	17
Présents	11
Représentés	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	17
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 10 novembre 2016



Le Président
Pierre MUTZENHARDT

- Transmis au Recteur Chancelier le 15/11/2016

CONSEIL d'ADMINISTRATION

Relevé de Délibérations

Séance du **8 NOVEMBRE 2016**

Délibération CA 2016/11/08 – 21

Point 21 de l'Ordre du Jour

DESIGNATION D'UN MEMBRE, élu du COLLEGE des USAGERS du CONSEIL D'ADMINISTRATION, appelé à siéger en qualité de TITULAIRE au BUREAU du CONSEIL D'ADMINISTRATION (suite à la DÉMISSION de M. Grégoire PERSON)

Le Bureau se réunit sur convocation du Président de l'Université de Lorraine, préalablement à chaque séance du Conseil d'Administration pour examiner les différents points portés à l'ordre du jour et échanger sur ces derniers.

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration désignent à l'unanimité **M. Maël GALLAS**, élu du Collège des Usagers du Conseil d'Administration, pour siéger en qualité de **titulaire** au Bureau du Conseil d'Administration (suite à la démission de M. Grégoire PERSON).

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	17
<i>Présents</i>	11
<i>Représentés</i>	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	17
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 10 novembre 2016



Le Président
Pierre MUTZENHARDT

- Transmis au Recteur Chancelier le 15/11/2016

CONSEIL d'ADMINISTRATION

Relevé de Délibérations

Séance du **8 NOVEMBRE 2016**

Délibération CA 2016/11/08 – 22

Point 22 de l'Ordre du Jour

ADMISSION en NON-VALEUR

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXE 16

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration proposent à l'unanimité l'admission en non-valeur à hauteur de **234 925,08 €** présentée dans les tableaux.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	16
Présents	10
Représentés	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	16
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 10 novembre 2016



Le Président
Pierre MUTZENHARDT

- Transmis au Recteur Chancelier le 15/11/2016

CONSEIL d'ADMINISTRATION

Relevé de Délibérations

Séance du **8 NOVEMBRE 2016**

Délibération CA 2016/11/08 – 23

Point 23 de l'Ordre du Jour

REMISE GRACIEUSE

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXE 17

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration proposent à l'unanimité la remise gracieuse à hauteur de **18 801,80 €** présentée dans le tableau.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	16
Présents	10
Représentés	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	16
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 10 novembre 2016



Le Président
Pierre MUTZENHARDT

- Transmis au Recteur Chancelier le 15/11/2016

CONSEIL d'ADMINISTRATION

Relevé de Délibérations

Séance du **8 NOVEMBRE 2016**

Délibération CA 2016/11/08 – 24

Point 32 de l'Ordre du Jour

LEGS DE MME FERRY-MERCIOL MARIE ÉLISABETH EN FAVEUR DU LABORATOIRE D'ANATOMIE DE LA FACULTE DE MEDECINE DE NANCY

Par testament olographe, Mme Marie Élisabeth FERRY, veuve MERCIOL, a institué le Laboratoire d'anatomie de la Faculté de Médecine de NANCY (un des services du laboratoire d'enseignement de ladite Faculté) légataire universel. Le bilan de la succession fait apparaître un actif net de **99 211,26 €**.

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration acceptent à l'unanimité le legs de Mme FERRY-MERCIOL Marie Élisabeth, d'un montant net de 99 211,26 € en faveur du Laboratoire d'Anatomie de la Faculté de Médecine de Nancy.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	16
Présents	10
Représentés	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	16
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 10 novembre 2016



Le Président
Pierre MUTZENHARDT

Publicité et modalités de recours :

- opposabilité et information des tiers, des personnels et des usagers : **affichée le 15/11/2016**
- information supplémentaire interne des personnels et des membres du Conseil d'Administration : **mise en ligne sur l'intranet le 20/11/2016**
- **transmission au Recteur Chancelier des Universités le 15/11/2016**

Les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine qui revêtent un caractère réglementaire (général et impersonnel) entrent en vigueur à compter de leur transmission au Recteur de l'Académie de Nancy-Metz, Chancelier des Universités.

Aux termes de l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Nancy peut être saisi d'un recours contre la présente délibération :

- dans un délai de 2 mois suivant son affichage,
- ou dans un délai de 2 mois suivant sa transmission au Recteur si elle présente un caractère réglementaire.

CONSEIL d'ADMINISTRATION

Relevé de Délibérations

Séance du **8 NOVEMBRE 2016**

Délibération CA 2016/11/08 – 25

Point 25 de l'Ordre du Jour

MODIFICATION des PROJETS de MENTIONS et PARCOURS-TYPES de DIPLOMES à soumettre au PROCESSUS D'ACCREDITATION 2018-2022 (Architecture de l'offre de formation)

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXE 18

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la modification du projet d'architecture de l'offre de formation (projets de mentions et parcours-types de diplômes) à soumettre dans le cadre du processus d'accréditation 2018-2022.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	16
Présents	10
Représentés	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	16
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 10 novembre 2016



Le Président
Pierre MUTZENHARDT

- Transmis au Recteur Chancelier le 15/11/2016

CONSEIL d'ADMINISTRATION

Relevé de Délibérations

Séance du **8 NOVEMBRE 2016**

Délibération CA 2016/11/08 – 26

Point 26 de l'Ordre du Jour

CREATION du MASTER BORDER STUDIES

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXE 19

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la création du Master *Border Studies* (rentrée 2017).

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	15
<i>Présents</i>	9
<i>Représentés</i>	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	15
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 10 novembre 2016



Le Président
Pierre MUTZENHARDT

- Transmis au Recteur Chancelier le 15/11/2016

CONSEIL d'ADMINISTRATION

Relevé de Délibérations

Séance du **8 NOVEMBRE 2016**

Délibération CA 2016/11/08 – 27

Point 27 de l'Ordre du Jour

MODIFICATION du DIPLOME INTER UNIVERSITAIRE (DIU) CHIRURGIE ROBOTIQUE

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXE 20

Les aménagements portent sur :

- L'introduction d'une modulation du DIU : 5 modules indépendants, non diplômants pris séparément mais cumulables.

Le diplôme s'obtient par la validation de l'ensemble des modules ou d'un seul (module « évaluation ») pour les candidats pouvant justifier d'une expérience significative en chirurgie robotique.

- L'ajustement des tarifs.

Les trois options du diplôme sont concernées : option chirurgien, option infirmier, option ingénieur biomédical.

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la modification du Diplôme Inter Universitaire (DIU) *Chirurgie Robotique*.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	15
Présents	9
Représentés	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	15
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 10 novembre 2016



Le Président
Pierre MUTZENHARDT

- Transmis au Recteur Chancelier le 15/11/2016

Délibération CA 2016/11/08 – 28**Point 29 de l'Ordre du Jour****EXONERATION des DROITS D'INSCRIPTION en 2^{EME} ANNEE dans le cadre de L'ETALEMENT des ETUDES pour les SPORTIFS de HAUT NIVEAU***Document transmis aux Administrateurs*

Le régime spécial des études des Sportifs de Haut Niveau (SHN) comprend, parmi les aménagements, la possibilité pour les bénéficiaires de ce statut d'étaler leur cursus sur plusieurs années, largement recommandée par le Comité Technique SHN de l'Université de Lorraine.

Cet étalement met en évidence la nécessité de s'interroger sur une éventuelle exonération des droits de scolarité pour une des deux années d'études concernées. A l'occasion de cette question, il s'agit de faire évoluer les principes généraux choisis par l'Établissement en matière d'exonération.

Le Conseil est invité à compléter les principes d'exonération qu'il a fixés le 18 décembre 2012.

Le Comité D'action Sociale Étudiante (CASE) de l'Université de Lorraine examine chaque demande, au cas par cas, suivant la situation personnelle du demandeur, dans le respect des critères suivants :

- pas d'exonération pour les primo-entrants dans l'enseignement supérieur,
- pas d'exonération pour les « redoublants » sauf avis motivés (possible pour semestre décalé) ;
- une seule exonération par cycle L et M (de façon préférentielle, en fin de cycle) ;
- pour les doctorants, les avis motivés des directeurs de recherche, de laboratoire et d'école doctorale sont requis ;
- pas d'exonération en cas de changement d'orientation pour un étudiant diplômé de M2 ;
- pas d'exonération pour les diplômés d'université, à l'exception du FLE et du DU postdoctoral ;
- pour la Formation Tout au Long de la Vie, exonération possible de la part de la Formation continue, sur proposition du directeur de composante,

ajout :

- **faculté d'exonérer les étudiants sportifs de haut niveau étalant leur première année d'études supérieures sur deux ans, après avis de la composante concernée¹.**

Il peut être dérogé à ces critères dans des situations exceptionnelles motivées.

Le Président de l'Université décide après avoir recueilli l'avis du CASE.

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité l'ajout d'un principe autorisant l'exonération des droits d'inscription en 2^{ème} année dans le cadre de l'étalement des études pour les sportifs de haut niveau.

¹ Procédure : le Comité Technique Sportifs de Haut Niveau adresse au CASE la liste des étudiants étalant leur première année d'études supérieures sur deux ans susceptibles d'être exonérés, après avis des composantes concernés.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	16
Présents	10
Représentés	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	16
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 10 novembre 2016

Le Président
Pierre MUTZENHARDTPublicité et modalités de recours :

- opposabilité et information des tiers, des personnels et des usagers : **affichée le 15/11/2016**
- information supplémentaire interne des personnels et des membres du Conseil d'Administration : **mise en ligne sur l'intranet le 20/11/2016**
- **transmission au Recteur Chancelier des Universités le 15/11/2016**

Les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine qui revêtent un caractère réglementaire (général et impersonnel) entrent en vigueur à compter de leur transmission au Recteur de l'Académie de Nancy-Metz, Chancelier des Universités.

Aux termes de l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Nancy peut être saisi d'un recours contre la présente délibération :

- dans un délai de 2 mois suivant son affichage,
- ou dans un délai de 2 mois suivant sa transmission au Recteur si elle présente un caractère réglementaire.

Délibération CA 2016/11/08 – 29**Point 30 de l'Ordre du Jour****CRÉATION d'une COMMISSION « DÉVELOPPEMENT DURABLE »***Document transmis aux Administrateurs*★ **ANNEXE 21**

Dans le cadre de la responsabilité des universités à mettre en œuvre, entre autres mesures, un "plan vert", il s'agit d'apporter de nouveaux moyens à la charge de mission « développement durable » occupée par M. Nick RAMALANJAONA, en créant une commission sur le même thème qui centraliserait et rassemblerait les initiatives. La commission proposerait un plan d'actions et donnerait de l'envergure à l'existant. Elle rendrait compte de ses travaux et de leurs résultats au Conseil de la Vie Universitaire et au Conseil d'Administration. Elle s'accompagnerait de la mise en place d'un réseau de référents dans les composantes.

Direction opérationnelle associée à la commission : Direction de la Logistique Interne**Directions opérationnelles concernées :** Direction de la Vie Universitaire et de la Culture, Direction du Patrimoine Immobilier, Direction des Achats et des Marchés Publics, Direction des Ressources Humaines**Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la création d'une Commission « Développement Durable » qui rend compte annuellement de ses travaux au Conseil de la Vie Universitaire et au Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	16
<i>Présents</i>	10
<i>Représentés</i>	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	16
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 10 novembre 2016

Le Président
Pierre MUTZENHARDT

- **Transmis au Recteur Chancelier le 15/11/2016**